



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 28 septembre 2020 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 septembre 2020 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, David Frau, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Basiliu Moretti, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Dominique Carlotti à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Danielle Flamencourt à David Frau, Camille Bernard à Annie Sichi, Jean-Pierre Sollacaro à Pierre Pugliesi, Marie-Noëlle Nadal à Basiliu Moretti, Jean-François Luccioni à Jacques Billard, Isabelle Falchi à Aurélia Massei, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Emmanuelle Villanova à Annie Costa-Nivaggioli, Alain Nicolai à Stéphane Sbraggia, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Vannucci, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Sébastien Deliperi à Jean-Pierre Aresu, Marine Schinto à Laurent Marcangeli, Isabelle Feliciaggi à Jean-André Miniconi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Philippe Kervella, Paul Mancini, Alexandre Farina

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Aurélia Massei, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20200928-2020_228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2020

Affichage : 02/10/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 28 septembre 2020

Délibération N° 2020/228

Garantie d'emprunt accordée par la Ville d'Ajaccio à l'Office public de l'Habitat de la Communauté d'agglomération du pays ajaccien dans le cadre des travaux de réhabilitation de 22 logements sis immeuble du Casone rue Commandant Benielli à Ajaccio

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Office de l'Habitat de la Corse du Sud sollicite la garantie de 50 % de la ville d'Ajaccio afin de pouvoir contracter un emprunt de 605 029 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Celui-ci est destiné au financement du programme de réhabilitation de vingt deux logements situés Immeuble du Casone rue du Commandant Benielli à Ajaccio.

Opération : Travaux de réhabilitation de 22 logements.

Immeuble du Casone - Rue du Commandant Benielli 20 000 Ajaccio.

Ce prêt est constitué de deux lignes dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Première ligne du prêt :

Caractéristiques de l'offre CDC	Prêt PAM ligne n° 5341200
Montant du prêt	495 029.00 €
Montant de la garantie	247 514.50 €
Durée	20 ans
Taux de période	1.10 %
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	12 mois
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0.60 %
Taux d'intérêts actuariel annuel	Soit le taux du livret A en vigueur à la date d'effet + 0.60 % soit 1.10 %
Modalité de révision des taux	DL
Périodicité des échéances	Annuelle

Deuxième ligne du prêt :

Caractéristiques de l'offre CDC	Prêt PHB ligne n° 5341199
Montant du prêt	110 000.00 €
Montant de la garantie	55 000.00 €
Durée	30 ans
Taux de période	0.23 %
Phase d'amortissement n° 1	
Durée	20 ans
Durée du différé d'amortissement	240 mois
Modalité de révision des taux	Sans Objet
Périodicité des échéances	Annuelle
Phase d'amortissement n° 2	
Durée	10 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0.60 %
Taux d'intérêts actuariel annuel	Soit le taux du livret A en vigueur à la date d'effet + 0.60 % soit 1.10 %
Modalité de révision des taux	SR
Périodicité des échéances	Annuelle

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'octroi à l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien de la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt PAM contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

D'autoriser Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu, la demande formulée par l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien suite à l'obtention d'un prêt de 605 029 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Vu, le contrat de prêt n° 107141 en annexe signé entre l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et la Caisse des dépôts et consignations,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu, l'article 2298 du code civil,

Vu, l'avis de la commission des finances.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 septembre 2020,

DECIDE

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la commune d'Ajaccio accorde sa garantie à hauteur de 50 % à l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien pour le remboursement d'un prêt dans le cadre de travaux de réhabilitation de vingt deux logements situés Immeuble du Casone rue du Commandant Benielli à Ajaccio. Ce prêt d'un montant total de 605 029 € est souscrit selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 107141 constitué d'une ligne de prêt PAM n° 5341200 pour un montant de 495 029 € et d'une ligne PHB n° 5341199 pour un montant de 110 000 €. Le dit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

Les caractéristiques financières des différentes lignes du Prêt n° 107141 sont les suivantes :

Première ligne du prêt :

Caractéristiques de l'offre CDC	Prêt PAM ligne n° 5341200
Montant du prêt	495 029.00 €
Montant de la garantie	247 514.50 €
Durée	20 ans
Taux de période	1.10 %
Phase de préfinancement	
Durée du préfinancement	12 mois
Index de préfinancement	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	0.60 %
Taux d'intérêts actuariel annuel	Soit le taux du livret A en vigueur à la

	date d'effet + 0.60 % soit 1.10 %
Modalité de révision des taux	DL
Périodicité des échéances	Annuelle

Deuxième ligne du prêt :

Caractéristiques de l'offre CDC	Prêt PHB ligne n° 5341199
Montant du prêt	110 000.00 €
Montant de la garantie	55 000.00 €
Durée	30 ans
Taux de période	0.23 %
Phase d'amortissement n° 1	
Durée	20 ans
Durée du différé d'amortissement	240 mois
Modalité de révision des taux	Sans Objet
Périodicité des échéances	Annuelle
Phase d'amortissement n° 2	
Durée	10 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0.60 %
Taux d'intérêts actuariel annuel	Soit le taux du livret A en vigueur à la date d'effet + 0.60 % soit 1.10 %
Modalité de révision des taux	SR
Périodicité des échéances	Annuelle

Article 3 :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville s'engage à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. La Ville d'Ajaccio s'engage jusqu'à complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues et à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 4 :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

AUTORISE LE MAIRE

A signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME



LE MAIRE

Laurent MARCANGELI